



Ploeren



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale
Plan d'actions



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Favoriser la biodiversité sur la commune et sur le bâti communal
- 1.2. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune
- 1.3. Préserver et favoriser le patrimoine arboré de la commune

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 8

- 2.1. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
- 2.2. Préserver et valoriser la zone humide de Mané Coetdigo
- 2.3. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 12

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation auprès des citoyens
- 3.2. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 3.3. Poursuivre l'organisation de chantiers participatifs

Biodiversité et santé :



© Inrae - Michaël Le Bourlout

Depuis les années 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, ex-OIE), puis le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), s'attachent à promouvoir et mettre en action le concept « UNE SEULE SANTÉ » traduisant les fortes interdépendances entre santé humaine, santé animale et végétale et bon état des écosystèmes.

En raison de ces connexions au sein du vivant et des fonctionnalités assurées par les écosystèmes, agir en faveur de la biodiversité communale c'est préserver le bon état de la faune et de la flore ainsi que des milieux naturels tout en apportant des bénéfices pour la santé humaine.

Un encart « santé » a donc été intégré au fil des fiches actions pour rendre visible certains bienfaits, par la réduction de risques ou le renforcement de facteurs de protection, pour la santé définie par l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social.

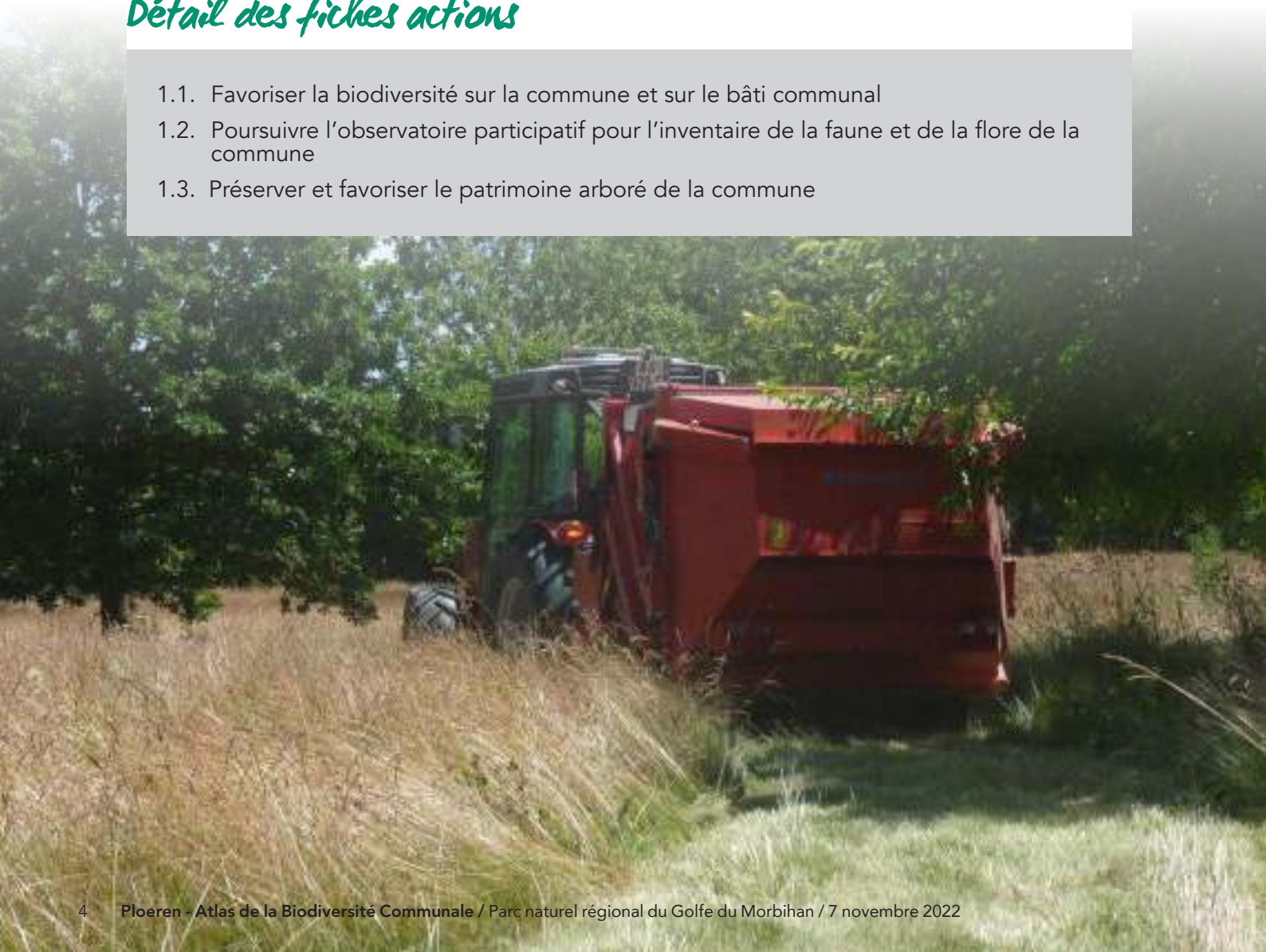
1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme réglementaires (PLU, SCoT), et opérationnelles (ZAC, opérations d'aménagement) ainsi que dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1. Favoriser la biodiversité sur la commune et sur le bâti communal
- 1.2. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune
- 1.3. Préserver et favoriser le patrimoine arboré de la commune



Favoriser la biodiversité sur la commune et sur le bâti communal

La fragmentation et la diminution des espaces naturels causées par l'urbanisation impliquent la diminution des lieux de vie pour la faune. L'installation de gîtes à faune en ville peut donc permettre son installation dans les zones urbanisées.

Plusieurs animaux peuvent être concernés : oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... et chaque gîte est adapté pour une espèce en particulier.

L'installation de gîtes à chauves-souris et nichoirs à oiseaux peut être facilitée par l'intervention de la LPO. Leur fabrication et installation pourront faire l'objet d'animations pour les habitants. Ils pourront ensuite être installés sur les bâtiments ou espaces communaux ainsi que chez les propriétaires volontaires. Pour les propriétaires réticents, des dispositifs antisalissure peuvent être posés sous les nids pour éviter les déjections sous les façades. Ces actions seront relayées sur les réseaux d'information de la commune.

Pour rappel, hirondelles et martinets (entre autres) sont deux espèces protégées : la destruction ou l'enlèvement de leurs nids est donc un délit dont la peine encourue est d'un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende.

Par ailleurs, les parcelles privées sont aussi des supports de la biodiversité. Des actions de sensibilisation pourront être menées auprès des propriétaires privés, par exemple en diffusant des livrets de « bonnes pratiques » sur la fauche ou la taille des haies par exemple, ou encore en incitant à la plantation de plantes mellifères. Cela pourra être relayé dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Santé : La faune, notamment les oiseaux et chauve-souris permettent la régulation des écosystèmes des villes par la prédation des ravageurs (rongeurs, insectes...) dont les moustiques limitant ainsi le risque de transmission de maladies infectieuses. Une seule chauve-souris peut par exemple chasser 3000 moustiques en une seule nuit.

Délai

2023-2024

Moyens

250€ par animation environ

Indicateurs

Nombre d'animations réalisées

Nombres de gîtes à faune installés ou distribués

Mise en œuvre

- Organisation d'animations
- Installations de gîtes à faune
- Communication sur les animations
- Diffusion d'informations sur les « bonnes pratiques » à destination des habitants sur les réseaux d'information de la commune

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Prestataires (animateurs nature, LPO...), PNRGM

Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune

On ne peut protéger que ce que l'on connaît, il est donc nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire. L'ABC a permis d'actualiser des connaissances anciennes et d'étudier des taxons encore peu connus. L'amélioration de la connaissance reste une démarche à réaliser en continu. En s'appuyant sur la plateforme participative du PNR, il s'agit de recueillir des données d'observations de citoyens afin de poursuivre cette démarche tout en sensibilisant les habitants.

Des avis de recherche (« Wanted ») sont édités chaque mois par le PNR pour orienter les habitants vers la recherche de certaines espèces, complétés d'une courte description sous forme de bande dessinée. La commune relaiera ces avis de recherche sur les réseaux d'information communaux. Les BD pourront aussi être imprimées sous forme de posters et affichées sur les panneaux de la commune, à la médiathèque, dans les écoles... Les avis de recherche sont postés sur le site internet du PNR (<https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/>) et sur la page Facebook des ABC (<https://fr-fr.facebook.com/ABCGolfeduMorbihan>). Les BD des avis de recherche seront aussi édités sous forme d'exposition par le PNR.

La commune pourra aussi communiquer sur la plateforme participative via ses réseaux de communication habituels (<https://observation.parc-golfemorbihan.bzh/>). Le relais des événements nationaux ou régionaux de comptage participatif pourra être réalisé de la même façon, comme par exemple le week-end national de comptage des oiseaux de jardin, déjà relayé par la commune.

Délai

En continu

Indicateurs

Nombre de données collectées

Mise en œuvre

- Diffusion de la plateforme participative sur les réseaux d'informations communaux : <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh>
- Relai des espèces recherchées dans le cadre des « Wanted », diffusés sur le site internet du PNR dans l'onglet « Actualités » et la page Facebook Atlas de la Biodiversité Communale – PNR Golfe du Morbihan
- Relai des actions de comptage comme le comptage national des oiseaux de jardins

Porteur de projet

Commune, PNRGM

Partenaires :

PNRGM

Préserver et favoriser le patrimoine arboré de la commune

Les arbres, tout particulièrement sous forme de linéaire, rendent de nombreux services à l'Homme et sont des supports de biodiversité importants.

La haie assure de nombreuses fonctions favorables à l'environnement : son rôle de régulateur microclimatique permet de limiter les extrêmes de température sur les cultures et pâtures, son rôle paysager améliore le cadre de vie, et son rôle hydraulique de retenue des sols en cas de pluies permet de limiter les crues et les pollutions. Elle constitue un lieu de vie pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, source de nourriture, et un axe de déplacement pour les mammifères, amphibiens, reptiles...

Par ailleurs, l'arbre en ville est particulièrement utile pour la circulation des espèces en milieu urbain. Certains arbres sont liés à des aménagements urbains contemporains et rempliront un rôle de plus en plus important dans le temps, mais d'autres sont déjà anciens et sont de formidables atouts pour une zone urbaine. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur.

Dans le cadre de la dernière révision du PLU, voté en janvier 2020, la commune a porté une attention particulière à la protection réglementaire de son patrimoine arboré. En cas de nouvelles modifications, la commune associera le PNR aux réflexions et pourra s'inspirer des protections inscrites au PLU de Vannes. La commune communiquera par ailleurs sur cette réglementation, et sur les arbres remarquables de son territoire afin de les valoriser. Par ailleurs, des arbres fruitiers ont été plantés par la commune.

Santé : La plantation d'arbres, notamment en ville, permet de lutter contre les îlots de chaleur, la séquestration du CO2 et la filtration des polluants et particules fines. Vivre entouré d'arbres a aussi des bienfaits sur nos paramètres physiologiques (la tension, le stress, la respiration...) et favorise les activités physiques. Les arbres et la végétation en général ont un effet tampon sur les inondations et empêchent l'érosion des sols. Les fruitiers assurent un rôle de production alimentaire.

Délai

Selon opportunité

Indicateurs

Mesures intégrées au PLU

Mise en œuvre

- Mesures de protections réglementaires du patrimoine arborés dans le PLU
- Mise en valeur des arbres remarquables de la commune

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
- 2.2. Préserver et valoriser la zone humide de Mané Coetdigo
- 2.3. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes



Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace, notamment l'entretien. Elle permet de favoriser la biodiversité sur ces espaces, par exemple en diversifiant les milieux ou en supprimant l'utilisation des pesticides, et d'en réduire les coûts et le temps de gestion en tenant compte des usages. En effet, lorsqu'ils sont moins perturbés par l'action de l'Homme, ces espaces peuvent permettre aux espèces végétales de se développer plus naturellement et servir d'abris, de ressource alimentaire et de zone de reproduction pour la faune.

La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, développement de la biodiversité, et la préservation des ressources naturelles.

La commune a déjà adopté la démarche ZéroPhyto et des espaces sont laissés en libre évolution ou fauchés tardivement. Aujourd'hui, l'objectif est d'identifier l'ensemble des espaces de la commune qui pourraient faire l'objet d'une gestion différenciée, puis de l'appliquer, notamment en formant les services techniques à ces pratiques de gestion. A la suite de ce diagnostic, de l'écopâturage pourrait par exemple être mis en place avec des éleveurs. La gestion différenciée doit par ailleurs s'accompagner d'une communication et d'une sensibilisation à destination des habitants, pour éviter que cela ne soit considéré comme de la négligence.

Santé : suppression de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine pour les agents et les habitants. Cela favorisera également les pollinisateurs, auxiliaires direct des cultures et donc de notre alimentation. La protection de la ressource en eau en résulte également.

Délai

2023

Indicateurs

Réalisation du diagnostic
Surfaces concernées par la gestion différenciée

Mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic des espaces définis pour adapter le type de gestion (classification des espaces)
- Sensibiliser ou former les techniciens aux pratiques de gestion différenciée
- Poursuivre le ZéroPhyto
- Accompagner les changements des perceptions de la nature (propre/sale) en communiquant auprès du grand public dont les établissements scolaires, centres de loisirs, associations de la commune

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, éleveurs

Préserver et valoriser la zone humide de Mané Coetdigo

De nombreuses études et recherches ont démontré l'importance des zones humides pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Elles jouent également un rôle majeur pour la biodiversité et la préservation des paysages. De plus les zones humides assurent l'interface entre trame verte et trame bleue, et ont un effet tampon permettant la prévention des risques d'inondation.

La commune souhaite profiter du projet de travaux sur le bassin versant du Vincin qui prévoit la mise en place d'un site « vitrine » sur la parcelle de Mané Coetdigo pour aménager la prairie. L'objectif est de créer un espace ouvert au public, aménagé pour favoriser le bien-être à travers des cheminements, des promenades, des espaces de détente en amont avec notamment l'installation de bancs et de passerelles au-dessus du cours d'eau... Un sentier pédagogique sera réalisé pour sensibiliser les habitants et promeneurs à la biodiversité des zones humides. Cela permettra aux visiteurs de découvrir discrètement ce milieu naturel et les espèces qui y vivent. Une mise en gestion du site par la Ligue de Protection des oiseaux y est par ailleurs envisagée.

Santé : Les zones humides ont un rôle majeur pour la qualité de l'eau grâce à leurs fonctionnalités d'épuration et de dépollution, et pour la disponibilité de la ressource grâce à leur fonction de régulation (en stockant l'eau et prévenant ainsi les crues et en favorisant le renouvellement des nappes). Elles permettent en outre la régulation des effets liés aux changements climatiques.

Indicateurs

Réalisation du sentier pédagogique
Convention avec la LPO

Délai

2023 - 2025

Mise en œuvre

- Aménagement et restauration de la zone humide
- Création et installation d'un sentier pédagogique
- Mise en gestion de la zone humide par la LPO

Porteur de projet

Commune, GMVA

Partenaires :

GMVA, PNRGM, LPO

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La lutte contre les EEE est donc devenue un problème très important et fait l'objet d'un débat de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs, l'État a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur deux types d'actions : la prévention (information et contrôles) et l'intervention (éradication et/ou limitation) qui nécessite des actions locales, pour beaucoup départementales. La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune est concernée par plusieurs espèces :

- Le Frelon asiatique : la commune finance la destruction des nids à hauteur de 50% et cette action est à poursuivre.
- Le Raisin d'Amérique : la commune organise chaque année des chantiers d'arrachage participatifs, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et FREDON. L'intervention d'Olivier AUDRAS lors de ces chantiers pourra être renouvelée.
- La Renouée du Japon, le Laurier palme et l'Herbe de la pampa ne font pour le moment l'objet d'aucune action. Une veille doit être réalisée, par exemple par les services techniques préalablement formés et l'arrachage doit être systématique.
- Le Ragondin : chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piégeurs bénévoles et la FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Cette démarche, engagée sur la commune depuis de nombreuses années, répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (Arrêté Préfectoral du 26 mars 2013).

Ces animaux très prolifiques (un couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par l'urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur.

Indicateurs

Présence d'espèces exotiques envahissantes

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Poursuivre les chantiers participatifs
- Mettre en place une veille sur l'ensemble des EEE
- Financer la destruction des nids de Frelons asiatiques
- Poursuivre le partenariat avec la FREDON
- Poursuivre le piégeage des Ragondins, conformément à l'arrêté préfectoral

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

FREDON, FDGDON 56, ARS, PNRGM

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation des citoyens
- 3.2. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 3.3. Poursuivre l'organisation des journées de nettoyage participatif



Poursuivre la sensibilisation des citoyens

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour développer l'intérêt des citoyens pour la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux ou encore des publics ciblés et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

Différents temps de sensibilisation seront organisés par la commune. Des animations seront prévues tout au long de l'année. Des « rendez-vous » annuels sont déjà organisés, notamment les balades commentées sur le patrimoine arboré à l'occasion des journées du patrimoine ou encore les chantiers participatifs d'entretien des lavoirs.

Le PNR dispose par ailleurs de nombreuses expositions de sensibilisation, qui sont mises gratuitement à disposition des communes sur simple demande. Pour connaître le thème des expositions et leurs disponibilités, il suffit consulter le catalogue des expositions (en ligne sur le site du PNR dans l'onglet « publications ») et de contacter le standard du PNR. Des panneaux routiers de sensibilisation sont également disponibles (« Biodiversité, levez-le pied ! »).



Délai

En continu

Moyens

250€ par animation environ

Indicateurs

Nombre d'animations réalisées

Nombre de participants

Mise en œuvre

- Organisation des animations
- Installation d'expositions
- Poursuite des animations récurrentes existantes
- Communication sur les animations et les expositions

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Animateurs nature

Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, leur fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

L'éclairage de la commune a déjà été réduit pour une extinction à 22h30 et un rallumage à 6h30.

D'autres mesures pour réduire la pollution lumineuse peuvent être envisagées :

- Réduire l'intensité lumineuse des ampoules.
- Lors du remplacement des ampoules, préférer des leds à couleurs chaudes. Les teintes orangées sont, en l'état des connaissances, considérées comme les moins impactantes.
- Orienter les lampadaires vers le sols, préférer les lampadaires « casquette » aux lampadaires « boule ».
- Espacer les lampadaires au maximum.
- Installer des détecteurs de mouvements lorsque cela est possible.

Une exposition sur la pollution lumineuse est disponible sur simple demande au PNR et pourra permettre de sensibiliser les habitants à cette question.

Santé : La réduction de l'éclairage nocturne permet la limitation des perturbations des rythmes chrono biologiques et leurs impacts sur la santé tels que des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress...

Indicateurs

Réduction des temps d'éclairage
Remplacement des lampadaires boule
Nombre d'ampoules changées

Délai

2024
Au fil de l'eau

Mise en œuvre

- Faire évoluer la programmation de l'éclairage public : réduction du temps d'éclairage (éteindre plus tôt, détecteurs de mouvement, programmer en fonction des quartiers et/ou des saisons)
- Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse
- Sensibiliser les entreprises privées des zones d'activités à la réglementation de l'éclairage de nuit
- Installer des ampoules à couleurs chaudes
- Installer l'exposition « Rallumons les étoiles »

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Morbihan énergies

Poursuivre l'organisation de chantiers participatifs

La commune organise régulièrement des chantiers participatifs sur plusieurs thématiques.

L'organisation des chantiers « Ploeren propre » est maintenue deux fois par an, au printemps et à l'automne. Les participants sont invités à participer au ramassage des déchets sauvages sur la commune, limitant ainsi les pollutions. Ces chantiers sont aussi l'occasion pour les habitants de constater la présence de déchets dans la nature et d'être sensibilisés à leurs impacts.

La commune organise également une fois par an un chantier de nettoyage et remise en état des lavoirs de la commune. Le patrimoine bâti de la commune est ainsi conservé, et les lavoirs deviennent par la même occasion de formidables sites d'accueil pour la biodiversité, notamment pour les amphibiens et les invertébrés. Le lavoir de Pliant sera prochainement concerné par cette démarche et sera restauré avant la fin de l'année 2022.

Enfin, comme mentionné précédemment, des chantiers participatifs de lutte contre les espèces envahissantes sont organisés.



Indicateurs

Nombre de chantiers réalisés
 Nombre de participants

Délai

Chaque année

Mise en œuvre

- Poursuivre l'organisation des chantiers participatifs
- Communiquer sur les chantiers
- Informer et sensibilier les habitants

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Services techniques

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



MER PLOEREN - MORBIHAN ILED



meucon Pays des Sources



SAINT-AVÉ
SAINT-TEVE



Surzur



PLE COP
PLE KOB



LAUZACH



Sainte-Anne d'Auray



VILLE
DE
PLUNERET



VANNES

PARTENAIRE TECHNIQUES



Bretagne Vivante
Une voix pour la nature



cbrn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BREST



amikiro



Morbihan



Groupe
d'Étude
des Invertébrés
Armoricaains

Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Relecture : Sylvie Lastennet

Mairie de Ploeren



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh